Ontario

Rapport d'inspection prévu par la

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London
130, avenue Dufferin, 4e étage
London, ON N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

Rapport public

Date de publication du rapport : 12 août 2025
Numéro d'inspection : 2025-1178-0007
Type d'inspection : Incident critique Suivi
Titulaire de permis : Omni Quality Living (Lambton) Limited Partnership by its general partner, Omni Quality Living (Lambton) GP Ltd.
Foyer de soins de longue durée et ville : Bear Creek Terrace, Petrolia

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 11 et 12 août 2025.

L'inspection concernait :

- Le registre nº 00152617 – suivi de l'ordre de conformité nº 001 ayant trait à l'administration des médicaments.
- Le registre nº 00152618 – suivi de l'ordre de conformité nº 002 ayant trait au fait de ne pas tenir à jour le dossier de plusieurs personnes résidentes, plus précisément le registre d'administration des médicaments (RAM).
- Le registre nº 00152745 – Système de rapport d'incidents critiques nº 2673-000042-25 concernant une chute avec blessure.

Ordre(s) de conformité délivré(s) antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre nº 001 relatif au paragraphe 140 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22, émis dans le cadre de l'inspection nº 2025-1178-0006.
Ordre nº 002 relatif à l'article 274 b) du Règl. de l'Ont. 246/22, émis dans le cadre de l'inspection nº 2025-1178-0006.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Gestion des médicaments
Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.